GRAND PRIX SENIORS

Pau Golf Club 1856 – 5 et 6 juillet 2025

Email : contact@paugolfclub.com - Tél : 05 59 13 18 56 -www.paugolfclub.com

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION.

Le Grand Prix Seniors PGC 1856 est ouvert aux dames et aux messieurs de 50 ans et plus à la veille du 1er tour. Ils doivent être licenciés de la FFGolf, s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 40€ ou être licenciés d'une Fédération étrangère reconnue et être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat médical en 2023 ou 2024, avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My FFGolf.
La licence, le certificat médical ou le questionnaire de santé et le droit de jeu fédéral doivent être enregistrés à la FFGolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.
Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la FFGolf et fournir une attestation d'index délivrée par leur Fédération.

Les joueurs doivent être à jour des droits d'engagement à tous les trophées ou Grand Prix seniors antérieurs.

II - FORME DE JEU ET CHAMP DES PARTICIPANTS .

Simple Stroke-Play : 36 trous / 18 trous par jour.

- 1 Série Dames (jusqu'à 18.4) Repères Rouges
- 1 Série Messieurs (jusqu'à 15.4) Repères Jaunes

Limitation du champ :

- Le nombre de participants est limité à 144 joueurs dont 39 places minimum réservées aux Dames (Wild cards incluses dans les 144 joueurs) ;
- Wild cards : limitées à 14 joueurs toutes séries confondues ;
- 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite National Amateur (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions ;
- 1/3 des joueurs (plus les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite Séniors (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions ;
- Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date de limite des inscriptions

Classement :

Exclusivement classement brut et obligatoirement par sexe, à l'issue des 2 tours. En cas d'égalité pour la première place, le départage se fera en Play-Off trou par trou immédiatement après l'arrivée du dernier joueur.

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

III – TIRAGE DES DEPARTS.

La publication des horaires de départs se fera au plus tôt le 3 juillet et au plus tard le 4 juillet à midi.

Pour le 1er tour, par blocs égaux conformément au **Vademecum 2025 § 1.4 (P.50)**.

Pour le 2e tour les départs se feront dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément

Inscription avant le 20 juin 2025 à minuit :

- Par téléphone avec paiement en Carte Bleue par Vente à distance.

- Par écrit au Pau Golf Club 1856 (Rue du Golf – 64140 Billière). Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site internet.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent le nom, prénom, adresse, index, n° de licence, n° de téléphone du compétiteur et incluent les droits d'inscription. Aucun engagement par téléphone, fax ou émail ne sera pris en considération.

La journée d'entraînement gratuite est prévue le vendredi 4 juillet sur réservation des départs au Pau Golf Club. **Les listes des inscrits et d'attente** seront consultables sur le site du golf à partir du lundi 23 juin.

Droits d'engagement :
- Non membres : 90€
- Membres : 30€

V – TENUE.

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant l'épreuve. A ce titre les « blue-jeans », les tee-shirts, les débardeurs sont interdits. Il est de même demandé une tenue correcte pour la remise des prix.
Attention : Une tenue correcte sera aussi exigée des cadets. Le port des chaussures à clous leur est interdit, ce qui pourra entraîner, après avertissement, la disqualification du joueur.

VI – INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES.

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant.
Dans le cas où il serait impossible de terminer le dernier tour, le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le tour joué dans son intégralité.

VII – CONTROLE ANTIDOPAGE.

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire **(Vademecum 2025 1.4.4 (P47))**. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf **(lire § 4.1 du Vademecum)**.

VIII - REMISE DES PRIX.

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le dimanche 6 juillet, 30 minutes environ après l'arrivée du dernier joueur, et sera suivie d'un cocktail.

IX- COMITE DE L'EPREUVE.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur à celui prévu après accord de la direction sportive de la FFGolf. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

X – TABLEAU OFFICIEL.

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel.

Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.